

Faits du jour
Bataille de l'eau

Epilogue juridique

Le Conseil Constitutionnel donne gain de cause au Conseil général des Landes. Il a déclaré hier contraire à la Constitution les dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, qui interdisaient aux Départements de moduler leurs subventions aux services municipaux d'eau potable suivant le type de gestion, publique ou privée.

15 ans de guerilla juridique

Le Conseil Constitutionnel a considéré que ces dispositions votées par la majorité gouvernementale enfreignaient le principe constitutionnel de libre administration du Département. Cette décision met un terme à 15 ans de guérilla juridique déclenchée principalement contre les Landes par les multinationales de l'eau, qui réalisent des profits colossaux sur la vente d'eau potable. Cet épilogue rétablit dans son plein droit l'action du CG des Landes, qui s'est mobilisé sans relâche en faveur d'une gestion publique de l'eau afin que les usagers bénéficient d'un prix le plus bas possible. |

Tous droits réservés : République des Pyrénées

0641304876F0200780A60602420611648C658C8C496B14DE704C4CC